

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

ARC SKYLINER Part C : FR0011440460

Société de gestion : Financière de l'Arc, groupe Financière de l'Arbois

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Le FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence composite : 33% MSCI WORLD (dividendes réinvestis) + 34% de l'EONIA capitalisé sur la durée de placement recommandée + 33% Euro MTS 3-5 ans (coupons réinvestis). Il est classé « Diversifiés ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers, en titres en direct ou via des OPC et/ou des contrats financiers.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : la sélection des titres en direct est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés, situation financière et niveau de valorisation).

Pour les OPC, le gérant analyse la persistance de la performance, le style de gestion, et des indicateurs de risque ou qualitatifs (process de gestion, rencontre avec les gérants). Le choix des valeurs doit permettre d'optimiser le couple rendement/risque. Nous nous rapprochons d'un modèle Garp (recherche de valeurs de croissance à un prix raisonnable), en essayant de profiter au mieux des opportunités de marché tout en conservant la possibilité de se replier sur des valeurs défensives en cas d'anticipations négatives du gérant sur les marchés ;

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme en fonction des anticipations et des perspectives estimées des différents marchés (actions, taux, crédit).

Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et peut s'écarter selon les périodes de la composition de l'indicateur.

Le FCP respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ de 0% à 100% sur les marchés d'actions internationales (avec une allocation cible de 40% à 60%), de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents ;

- 0% à 30% aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations inférieures à 1Milliard d'€.

■ de 0% à 100% en instruments de taux (avec une allocation cible de 40% à 60%) souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, de l'OCDE, dont :

- 0% à 60% en instruments de taux spéculatifs, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente selon la société de gestion, ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

■ de 0% à 50% sur les marchés des obligations convertibles de toutes notations, de toutes zones géographiques.

■ de 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net du FCP. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif net :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- en parts ou actions d'OPCVM, et/ou, dans la limite de 10% en parts ou actions de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels intégrant des dérivés simples à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux et d'actions.

Ces instruments pourront par ailleurs être utilisés uniquement dans un but de couverture du risque de change dans la limite de 50%.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 10 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé
rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans la catégorie « 4 » en raison de son exposition équilibrée entre actions et instruments de taux qui peut induire des fluctuations moyennes de la valeur liquidative, donc une volatilité correspondant à un profil de risque et de rendement de niveau 4. Il ne permet pas de garantir votre capital.

LES RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque d'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures et d'options, sur actions et sur indices.

Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations.

La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	5% (*)
FRAIS DE SORTIE	Néant

(*) Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS	3,38% (**)
----------------	------------

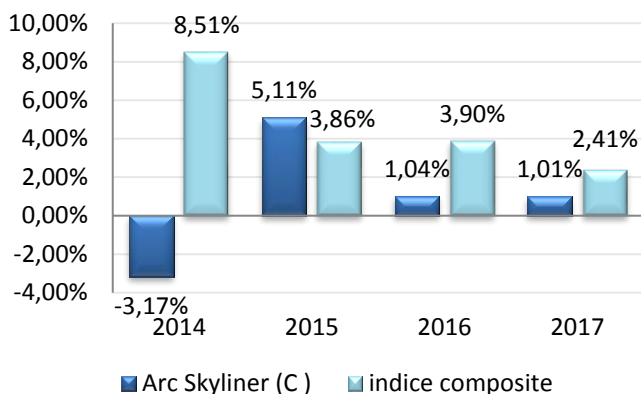
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à l'indicateur de référence 33% MSCI WORLD (dividendes réinvestis) + 34% de l'EONIA capitalisé, + 33% Euro MTS 3-5 ans (coupons réinvestis) uniquement si celle-ci est positive et avec High Water Mark.
---------------------------	--

(**) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelarc.com.

PERFORMANCES PASSES :**AVERTISSEMENT**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée en tenant compte du réinvestissement des dividendes pour le MSCI WORLD et de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 17/04/2013

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **Financière de l'Arc** - 260, rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence
Service commercial - Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : www.financieredelarc.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

RESPONSABILITE : La responsabilité de Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

REMUNERATION : L'ensemble des dispositions de la politique de rémunération s'applique aux « preneurs de risque » : ces derniers sont identifiés au regard des fonctions exercées mais également de leur niveau de rémunération globale, en particulier si cette dernière se situe dans la même tranche de rémunération que celle des preneurs de risque et si leur activité professionnelle peut avoir une incidence significative sur les prises de risques de la Société de Gestion ou des FIA gérés. Au sein de la Financière de l'Arc, les « preneurs de risque » correspondent aux collaborateurs identifiés au regard des fonctions exercées (les membres de la Direction ; les gérants de FIA et OPCVM ; le contrôleur des risques). La politique s'applique aux rémunérations numériques suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable de la rémunération des collaborateurs salariés concernés. Le détail de la politique de rémunération est disponible sur notre site internet www.financieredelarc.com.

Financière de l'Arc est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2018.